

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE N°3

MARDI 16 JUIN 2026

Personnes présentes :	Personnes excusées :
<i>Enseignantes</i> : Mesdames M. BARBERO, J. BLANCHET, V. MICHELOT, A. RODRIGUES, S. SIMON, et A. PERRON ; <i>Directrice de l'ALSH</i> : Madame R. COSSON ; <i>Représentantes de la commune</i> : Mesdames L. COMPERE, Maire de Saint Parize le Châtel et E. HOMBOURGER, Adjointe au maire en charge des affaires scolaires ; <i>Représentantes des parents d'élèves</i> : Mesdames J. AMELIN, S. HEREL, L. JEANNIN, A. RESSAT et C. VAN DER SEPK ;	Madame P. LAGRANGE THIBERT, <i>Inspectrice de l'Éducation Nationale</i> ; Madame M-L. LOUIS, <i>ATSEM</i> ; Madame V. GAND, <i>Représentante des parents d'élèves</i> Monsieur G. MANIN, <i>Représentant les DDEN</i> .
	Personnes absentes non excusées :
	Mesdames G. BAZOT-MARATRAT, J. MAKHKHAS et M. SEMIAO, <i>Représentante des parents d'élèves</i>

- **Approbation du précédent procès-verbal**

Le procès-verbal du conseil d'école du jeudi 10 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

- **Bilan financier**

Le bilan financier de la coopérative scolaire est présenté par Madame Simon et sera ajouté en annexe.

- **Effectifs actuels, effectifs attendus et répartitions des classes pour la rentrée 2026**

Actuellement, 109 élèves sont scolarisés sur le groupe scolaire.

Les prévisions pour la rentrée de septembre 2026 sont les suivantes :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Rentrée 2026	1	13	8	13	13	14	13	13	19	107

Sous réserve de modifications en raison d'inscriptions éventuelles en mairie pendant l'été, la répartition des élèves pourrait être la suivante :

Bâtiment côté maternelle (62 élèves)		
Classe de TPS/PS/MS (22 élèves : 1/13/8)	Classe de GS/CP (19 élèves : 13/6)	Classe de CP/CE1 (21 élèves : 7/14)
M ^{me} S. SIMON	M ^{me} A. PERRON	M ^{me} A. RODRIGUES

Bâtiment côté élémentaire (45 élèves)	
Classe de CE2/CM1 (22 élèves : 13/9)	Classe de CM1/CM2 (23 élèves : 4/19)
M ^{me} V. MICHELOT	M ^{me} M. BARBERO

Comme chaque année, la répartition des élèves dans les cinq classes fera l'objet d'un temps de concertation entre les différentes enseignantes, qui sont seules décisionnaires.

Calendrier scolaire :

La rentrée des classes aura lieu le mardi 1^{er} septembre 2026.

Toussaint	Noël	Hiver	Printemps
Du samedi 17/10/2026 au dimanche 01/11/2026	Du samedi 19/12/2026 au dimanche 03/01/2027	Du samedi 13/02/2027 au dimanche 28/02/2027	Du samedi 10/04/2027 au dimanche 25/04/2027
Vacances d'été : vendredi 2 juillet 2027 après l'école			

Le vendredi 7 mai 2027 sera vaqué. Les élèves n'auront donc pas classe

● Hygiène, santé et sécurité

Santé :

L'infirmière du collège a effectué un bilan de santé pour tous les élèves de GS et CP les 23 avril, 21 et 28 mai et 18 juin.

Sécurité :

Un deuxième exercice d'évacuation « Sécurité incendie » a été réalisé le lundi 8 juin. Le système a bien fonctionné et l'évacuation s'est bien déroulée.

Un exercice de mise en sécurité « Risques majeurs » (se confiner) aura lieu lundi 22 juin.

Les enseignantes rappellent que même en cas de fortes chaleurs, les bretelles et dos nus sont fortement déconseillés pour les enfants qui sont exposés au soleil lors des récréations (matin et temps de midi). Elles demandent aux parents d'être vigilants et préconisent le port d'un tee-shirt pour éviter les coups de soleil sur les épaules qui sont dangereux pour la peau et douloureux.

Les enseignantes expliquent également que les élèves doivent venir à l'école avec des chaussures adaptées et que les claquettes, tongs ou sabots (type Birkenstock) ne sont pas autorisés à l'école puisqu'elles ne maintiennent pas le talon et ne permettent pas d'assurer une protection suffisante du pied et de marcher ou courir dans de bonnes conditions. Elles précisent toutefois qu'il est possible de porter des sandales ouvertes dès lors qu'elles maintiennent correctement le talon et assurent une tenue adaptée du pied.

Ces deux dispositions seront intégrées à la proposition de règlement intérieur de l'école qui sera présentée au prochain conseil d'école au mois de novembre et soumise au vote des membres du conseil d'école.

● Activités en lien avec le projet pédagogique 2025-2029 et/ou l'AS USEP

Évaluations nationales :

Comme chaque année, la première session des évaluations nationales se tiendra en septembre 2026 pour les élèves du CP au CM2.

Projet pédagogique 2025-2029 :

Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

En partenariat avec la bibliothèque municipale, les élèves de toutes les classes du groupe scolaire ont participé le lundi 23 mars, à l'opération « L'Échappée lecture » et voté pour l'album qu'ils ont préféré, avec, pour l'occasion, la mise à disposition par la municipalité de la salle des cérémonies dans laquelle Madame V. Rousselet, la bibliothécaire, et son équipe de bénévoles, organisent ce vote. Chaque classe se voit offrir par la bibliothèque le livre ayant remporté le plus de voix. Tous les acteurs de ce vrai moment de vie démocratique sont remerciés.

Les interventions de Madame V. ROUSSELET, bibliothécaire, qui reçoit les élèves à la bibliothèque municipale et leur offre également des lectures en classe, participe, en complément des activités proposées par l'équipe enseignante, au renforcement des fondamentaux autour de la lecture à voix haute et l'expression d'un avis argumenté. Madame ROUSSELET est remerciée pour la qualité de ses interventions et son investissement.

Les élèves de PS, MS, GS, CP et CE1 se sont rendus au Pavillon du milieu de Loire à Pouilly sur Loire le lundi 15 juin. Ils ont pu participer à plusieurs ateliers au cours de la journée :

- « Poils, plumes, écailles » pour les élèves de la classe de Madame Simon ;
- « Insectes et compagnie » et « les p'tites bêtes de l'eau » pour la classe de Madame Perron
- « Les p'tites bêtes de l'eau » et une « balade sensorielle » pour les élèves de la classe de Madame Rodrigues.

Le coût de cette sortie a été pris en charge par l'association « La parentèle SaintPa ». Le coût du transport a été pris en charge par la mairie. L'association « La parentèle SaintPa » et la mairie sont remerciées.

Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 se rendront à l'abbaye de Noirlac le lundi 29 juin. Le matin, ils découvriront l'Abbaye à travers des visites découverte :

- Les voyageurs du temps (classe de Madame Michelot)
- Le livre de Noirlac (classe de Madame Barbero)

L'après-midi, ils participeront à trois ateliers :

- Le manuscrit (classe de Madame Michelot)
- Se nourrir au Moyen Age (classe de Madame Barbero)
- Réalisation d'un vitrail (classe de Madame Michelot et de Madame Barbero)

Le coût du voyage sera entièrement pris en charge par la coopérative scolaire (visite et transport).

Domaine 2 : La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

Les enseignantes du PAS (Pôle d'appui à la scolarité) sont intervenues dans la classe de CE2-CM2 pendant 10 séances

pour améliorer le climat de classe et travailler sur les émotions et la coopération. Ils ont appris à nommer, à reconnaître et à expliquer les émotions et sont tous repartis avec une roue des émotions.

Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école

La classe de Madame Simon (PS/MS), poursuit l'utilisation de son cahier de vie numérique.

La classe de Madame Perron utilise également un cahier de vie mais en version papier.

Une réunion de préparation pour la mise en place des séances de piscine à l'Espace Aquatique Amphélia d'Imphy est prévue le mardi 23 juin afin de déterminer l'organisation pour l'année scolaire 2026-2027.

Liaison crèche-école :

Jeudi 18 juin, les 6 futurs PS de la crèche seront accueillis dans la classe de madame Simon avec les assistantes maternelles pour une matinée d'intégration en classe. Différents ateliers seront proposés aux futurs élèves pour les familiariser avec le milieu scolaire.

De plus Madame Simon a organisé une réunion d'information pour les futurs parents de PS mardi 9 juin pour évoquer la préparation de la rentrée.

Liaison CM2-6^{ème} :

Monsieur Bardeau, principal du collège Les Allières à St Pierre le Moutier, est venu le mardi 2 juin se présenter aux élèves de CM2 de l'école. Il a présenté le collège et répondu aux nombreuses questions des élèves.

Domaine 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Les classes de Madame Michelot et de Madame Barbero ont été invitées par le Conseil départemental à participer à la dictée du Tour de France le vendredi 27 mars. Pour cette occasion, ils se sont rendus au circuit de Nevers Magny-Cours le vendredi 27 mars (matin). Sur place, ils ont participé à une dictée avec les élèves de CM1 et CM2 des écoles de Sauvigny les Bois et Magny-Cours ainsi que les élèves de 6^{ème} du collège de Saint Pierre le Moutier. Chaque élève a reçu en cadeau des goodies à l'effigie du tour de France et l'élève ayant fait le moins de faute à la dictée a gagné une entrée pour le départ du Tour du France au circuit de Nevers Magny-Cours le 16 juillet prochain. Les élèves ont également pu pratiquer des activités vélo organisées par l'USEP (parcours de maniabilité, run and bike, ...).

Des rencontres sportives en partenariat avec l'USEP ont été organisées pour les élèves de cycle 2 en temps scolaire :

- Mardi 2 juin : rencontre athlétisme au stade pour les élèves de CP et CE1 était prévue mais a été annulée à cause du risque d'orage.
- Mardi 23 juin : journées olympiques (journée complète à Nevers).

L'USEP organisait cette année le P'tit tour à vélo pour les élèves de cycle 3.

Les élèves de CM1 et de CM2 ont donc bénéficié d'un cycle vélo comprenant trois sorties de préparation organisées sur route pendant le temps scolaire : le vendredi 24 avril au matin, le jeudi 7 mai au matin et le vendredi 22 mai lors d'une journée complète avec pique-nique au Haras du Loisir qui est remercié pour l'accueil de qualité qui a été réservé aux élèves et à leurs accompagnateurs.

Cette préparation s'est conclue le mercredi 3 juin par la participation au P'tit Tour à vélo. À cette occasion, 22 élèves ont parcouru 45 kilomètres entre le stade du Pré Fleuri, à Nevers, et le Circuit de Nevers Magny-Cours. La journée s'est achevée par un tour de piste du circuit, venant récompenser les efforts fournis tout au long de cette préparation.

L'équipe enseignante remercie tous les parents qui se sont rendus disponibles pour accompagner lors de ces sorties et tout particulièrement tous les parents et grands-parents qui se sont portés volontaires pour passer l'agrément vélo pour pouvoir accompagner les sorties vélos. Madame Perron rappelle que sans ces personnes bénévoles, les sorties de préparation n'auraient pas pu avoir lieu et les élèves de l'école n'auraient pas pu participer au P'tit tour.

● **Manifestations extrascolaires à venir**

La fête de l'école aura lieu le vendredi 26 juin après l'école et sera organisée par l'association « La Parentèle SaintPa ».

● **Questions des parents**

Équipe enseignante :

1. ***Lors de sa campagne, la liste élue au conseil municipal a largement communiqué concernant son souhait d'améliorer le service de restauration de notre école et de préserver les effectifs et les classes. Dans le cadre du vote du budget de la commune, y a-t-il eu des échanges entre les membres du conseil municipal et ceux de l'école concernant ces 2 sujets ?***

Madame Perron, Madame Compère et Madame Hombourger se sont rencontrées à plusieurs reprises depuis que la nouvelle équipe municipale s'est installée. De nombreux sujets ont déjà été abordés (futurs travaux, climatisation, aménagement de la cour, ...) mais pas encore celui de la cantine. Madame Hombourger rajoute que la nouvelle équipe municipale est installée depuis fin mars et que le budget a été voté en avril. Le délai étant très court, tout n'a pas pu être évoqué ni budgétisé pour être présenté au vote du budget de cette année. Madame Compère rajoute que le projet d'amélioration du service de restauration est un projet du mandat qui va prendre du temps puisqu'il engagera une réflexion collective (parents, enseignants, municipalité).

2. Certains enfants se plaignent régulièrement du soleil et du fait qu'on leur interdise de mettre des lunettes de soleil dans la cour. Quelle est la règle ?

Par ailleurs ils ne comprennent pas qu'on leur interdise alors que certaines personnes de l'équipe encadrante en portent régulièrement.

Le port d'un chapeau ou d'une casquette est indispensable dans la cour de récréation et suffit pour protéger les enfants du soleil. De nombreux enfants arrivent à l'école sans cette protection les jours de fortes chaleurs. Les lunettes de soleil restent un accessoire qui peut être cassé, volé, abîmé ou rayé et Madame Perron explique que les enseignantes ne souhaitent pas en prendre la responsabilité. Certains adultes de l'école portent des lunettes de soleil de vue dans la cour mais il s'agit d'adultes qui ne courent pas et ne jouent pas. Il en va de leur responsabilité et non de celle des enseignantes.

3. Est-il possible d'inclure à l'USEP, la section d'une classe quand celle-ci est divisée (exemple : CP) pour les prochaines années scolaires ?

La participation à l'USEP engage une classe complète avec son enseignante. Pour chaque rencontre une préparation est nécessaire avec le groupe classe et Madame Perron informe qu'elle ne souhaite pas participer à l'USEP.

4. Lors du premier conseil d'école de cette année 2025-2026, il a été évoqué une étude sur la possibilité d'un ENT (ou autre), pouvez-vous nous informer de la suite de cette étude ?

Madame Perron explique qu'elle n'a pas encore eu le temps de se renseigner sur l'ouverture d'un ENT et se montre très frieuse quant à ce mode de communication. Elle rappelle que toutes les communications importantes concernant l'école sont faites par mail à l'ensemble des parents d'élèves ou par l'intermédiaire du cahier de liaison. Elle informe également que de plus en plus de mails exigeant une réponse arrivent sur la boîte de l'école le soir tard, le week-end, les jours fériés ou pendant les vacances scolaires et a très peur qu'un ENT amplifie cette pratique.

5. Nous sommes conscients que l'organisation d'un spectacle représente un travail important pour l'équipe enseignante et nous savons que ce n'est pas une obligation.

Pour les prochaines années scolaires, pouvons-nous vous suggérer la possibilité d'envisager un temps d'échange et de partage parents/enfants autour des travaux ou projets vus par les élèves durant l'année, sous une autre forme (exposition/ lecture de livre étudiés en classe, autres) et éventuellement au sein de l'école sous forme de portes ouvertes (par exemple).

Les enseignantes transmettent tous les travaux régulièrement aux parents. Les parents sont informés des activités et certaines réalisations sont affichées dans les locaux. Madame Perron rappelle que les parents peuvent rencontrer les enseignantes quand ils le souhaitent en demandant un rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison. Quant au spectacle de fin d'année pour les années à venir, une réflexion est en cours en fonction des projets qui seront conduits.

Équipe municipale :

1. Certains enfants se plaignent de ne pas être autorisés à aller aux toilettes lorsqu'ils sont à la cantine. Quelle est la règle ?

Madame Hombourger explique que les petits vont aux toilettes en sortant de l'école à 11h50 et après la cantine. Les grands vont aux toilettes entre 12h et 12h30 avant d'aller à la cantine et en revenant de la cantine.

2. Les réservations de garderie doivent se faire une semaine à l'avance sinon une majoration est appliquée. Cela ne change en rien l'organisation par rapport au nombre d'animatrices par groupes d'enfants. Chaque parent peut avoir un imprévu la veille ou le jour même. La majoration est inappropriée de même pour la cantine qui passe à 5 euros le ticket si on oublie (pour une boîte de raviolis). Celui qui a instauré ça a oublié ce que c'est d'avoir une vie active avec des enfants....

Madame Hombourger rappelle qu'il s'agit de l'application du règlement de 2025.

Pour la garderie : inscription et annulation jusqu'au jeudi 8h pour lundi et mardi de la semaine suivante et jusqu'au mardi 8h pour jeudi et vendredi de la semaine en cours.

Pour la cantine : inscription et annulation jusqu'au mardi 8h pour la semaine suivante.

Les repas sont commandés le mardi matin 10h pour la semaine suivante, et elle explique que la municipalité est tributaire d'un prestataire qui doit savoir autant que possible à l'avance le nombre de repas. Les secrétaires de mairie prennent régulièrement contact avec les parents qui semblent avoir oublié d'inscrire leurs enfants. C'est une gestion qui demande une certaine rigueur si nous voulons que tout fonctionne au mieux.

La séance est levée à 20 heures 30.

La Directrice
Adeline PERRON

Groupe scolaire Henri Sarrado
Place Antoine Desforges
58490 Saint Parize Le Châtel

